



CONTRAT DE LA
GRANDE BAIE
MARTINIQUE

***ENSEMBLE, PRÉSERVONS
NOS EAUX ET NOS ÉCOSYSTÈMES***

2021-2026

LE CONTRAT DE LA GRANDE BAIE

Le Contrat de la Grande Baie est un dispositif contractuel d'une durée de 5 ans issu d'une démarche volontaire et partenariale. Il compte 42 membres et permet aux différents acteurs d'une baie et de son bassin versant (élus, administrations, usagers, organismes socio-professionnels et institutions) de définir et de mettre en œuvre de manière globale et concertée, un programme d'actions visant à améliorer la qualité des eaux et des écosystèmes du territoire concerné.

Le Contrat de la Grande Baie est un dispositif faisant partie des contrats de milieux, tout comme les contrats de rivière ou de lac.



1410 ha de mangrove



405 km² de superficie intégrant 345km² de bassin versant et 70km² de baie maritime

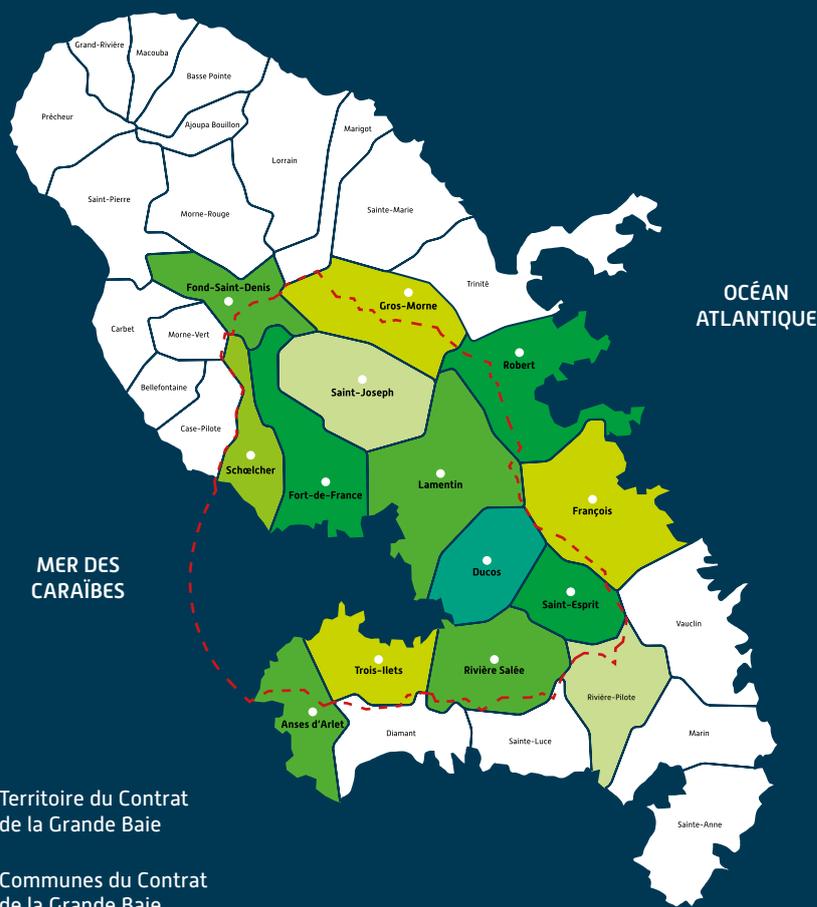


50 km de côte allant de Fond Bernier à Schœlcher jusqu'au Cap Salomon aux Anses d'Arlet



14 communes concernées

TERRITOIRE DU CONTRAT DE LA GRANDE BAIE



SES OBJECTIFS

Le Contrat de la Grande Baie a pour objectif central d'identifier les problématiques majeures liées à l'Eau et de proposer des actions concrètes impliquant les acteurs du territoire.

Le Contrat 2021-2026 est centré sur 3 enjeux :

- **La reconquête et la maîtrise de la qualité des eaux**

Les objectifs liés à cet enjeu concernent l'adoption d'une stratégie à moyen/long termes de gestion des eaux usées, l'amélioration de la qualité des eaux et l'évaluation des systèmes d'assainissement.

- **La préservation et la restauration des écosystèmes**

Les actions menées visent à lutter contre l'érosion des sols, définir une stratégie de gestion des écosystèmes et préserver et développer la biodiversité.

- **La communication auprès des usagers**

Ce dernier point vise à mieux partager les connaissances acquises sur la thématique pour davantage sensibiliser et valoriser la baie et son environnement. Il s'agit de « faire vivre » le contrat aux travers de diverses actions de communication.

SON ORGANISATION

Le Contrat de la Grande Baie est animé et piloté par ses 42 membres regroupés sous différentes instances :

LE COMITÉ DE BAIE

A pour mission de suivre la mise en œuvre du programme d'actions et de veiller à l'application des orientations du Contrat de Baie.

LE BUREAU DU COMITÉ DE BAIE

Il débat des orientations à soumettre au Comité de Baie et prépare les séances plénières. Il assure le suivi et l'exécution du programme et des actions d'accompagnements. Il suit les engagements des maîtres d'ouvrage.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Composé de personnes compétentes dans les thématiques prises en compte par le contrat, il peut être consulté afin d'expertiser ou de conseiller le Comité de Baie.

LA CELLULE D'ANIMATION ET DE GESTION DU CONTRAT

Elle mobilise, suit et accompagne les maîtres d'ouvrage pour la réalisation des actions dans les délais fixés. Elle en rend compte auprès des instances. Elle contribue à la promotion du contrat et favorise la communication entre les acteurs.

LES GROUPES DE TRAVAIL

sont des groupes en comité restreint pouvant être créés selon les actions/thématiques nécessitant une collaboration entre différents acteurs du Contrat pour la réalisation des actions.

LES MAÎTRES D'OUVRAGE

Désignés lors de la phase de concertation, ils portent les actions du contrat et s'engagent à les réaliser dans les 5 ans du contrat.

LES MEMBRES DU CONTRAT DE LA GRANDE BAIE MARTINIQUE



Contrat de la Grande Baie Martinique
Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique
 Immeuble Cascade III, Place François Mitterrand
 BP 407 97204 Fort-de-France
 Tél. : 0596 75 79 98 • www.grandebaiemartinique.com